

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 26 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Georges RAVOIRE, Laurent CABANAS, Simone JULIEN, Karine SEYMOUR, Dany DUBOIS, Hélène ZATKOWSKI, André VALETTE et Rozenn IRVOAS.

Procurations : Laurent CHAUVEAU a donné pouvoir à Rozenn IRVOAS.
Laetitia LAPAIX a donné pouvoir à Laurent CABANAS.
Estelle FAURE a donné pouvoir à Georges RAVOIRE.

Absents excusés : Florence HUC, Serge PINA, Claude BERGES et Pascal THIERRY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Simone JULIEN.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour les modifications du Plan Local d'Urbanisme

Le plan local d'urbanisme adopté en 2007 et modifié en 2011, doit être encore modifié pour plusieurs raisons et notamment pour intégrer le développement de la zone AU en Cabos, pour clarifier le principe de construction le long de la RD2 (zone de bruit), pour étudier et éventuellement intégrer une zone d'habitat avec des logements adaptés au maintien à domicile et enfin pour intégrer les dernières évolutions législatives.

La modification du Plan Local d'Urbanisme n'entraîne pas de concertation mais elle nécessite une enquête publique.

Monsieur le maire présente les emplacements réservés introduits au Plan Local d'Urbanisme communal au cours de la dernière version. Une discussion s'engage sur les emplacements à modifier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les emplacements réservés ci-après :

EMPLACEMENTS RESERVES POUR VOIRIE

1	Création d'un chemin de 6m d'emprise	1657 m2	à conserver
2	Chemin piétonnier 8 m d'emprise	341 m2	à conserver
3	Elargissement voie à 3 m	810 m2	à abandonner
4	Création aire de stationnement	288 m2	à à abandonner
5	Création d'un chemin piétonnier	1134 m2	à conserver
6	Création d'un chemin piétonnier	535 m2	à conserver
7	Création d'un parking	2290 m2	à conserver
8	Création d'un chemin piétonnier (3 m)	118 m2	à conserver
9	Aménagement carrefour	5 768 m2	à conserver
10	Création d'une voie de 8 m d'emprise	644 m2	Réalisé (Lotissement Verdauja)

EMPLACEMENTS RESERVES POUR OUVRAGES PUBLICS

11	Création d'un poste de refoulement	1200 m2	à conserver
12	Aménagement abords du lavoir	765 m2	à conserver
13	Extension de la station d'épuration	10 000 m2	à conserver
14	Extension du cimetière	2625 m2	à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES POUR CONSTRUCTION MIXITE SOCIALE

15	Chemin des jardins	4726 m2	à conserver
----	--------------------	---------	-------------

Monsieur le maire propose les terrains à ouvrir à l'urbanisme :

- **La zone AU0 d'En Cabos** : Terrain de 8800 m2 qui été réservé afin de permettre à la commune la construction d'un édifice public. Monsieur le maire précise que la construction n'est pas souhaitable dans les années à venir en raison de priorités différentes. Il propose d'ouvrir cette zone à l'urbanisme pour permettre le développement de la deuxième tranche du lotissement En Cabos. De plus, cet espace devrait permettre à l'aménageur choisi d'aménager un parc paysager qui permettra à la commune de disposer d'un espace de promenade bien placé.
- **La zone AU0 d'A Vigne Mariou** : L'ouverture à l'urbanisme de ces terrains doit se concrétiser en 2020 afin de respecter le dernier pixel accordé à la commune par le Schéma de cohérence territorial. La révision du PLU devant se prolonger au cours de l'année 2019.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer le classement en AU la zone AU0 d'En Cabos et d'A Vigne Mariou dès cette révision.

- Monsieur le Maire propose de modifier les parcelles **ZD 3, ZD 4, ZD 6, ZD 54, ZD 91 et ZD 175** classés en AU0 selon le règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme. Ces terrains ont été achetés par le SICOVAL à la demande de la commune mais la conjoncture ne permet plus de consacrer une telle surface agricole à l'extension de la commune.
En conséquence, le terrain devrait retourner à son classement originel c'est à dire en zone A : Zone naturelle agricole.

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et une abstention de proposer le classement de ces parcelles en zone A dès cette révision.

Monsieur le Maire indique que l'ensemble de ces décisions sera transmis au service urbanisme du Sicoval afin d'en établir la faisabilité et les conditions de révision du Plan Local d'Urbanisme. Il indique aussi que la modification du Plan Local d'Urbanisme nécessite l'ouverture d'une phase de concertation préalable, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

3. Débat d'orientation budgétaire : présentation des options d'investissements 2019

Monsieur le Maire présente une liste d'investissements possibles pour l'année 2019 qui a été examinée en amont du conseil municipal par les conseillers :

Intitulé	Descriptif	Enveloppe	Avis		
			Oui	Non	Pas d'avis
Salle GRUVEL	Possibilité de dégager la salle et d'adjoindre des toilettes et une cuisine en vue d'une augmentation des tarifs.	Gros œuvre 136 000 € + architecte	2	4	2
Réfection des classes pré-fabriquées	Projet 2 : construction de 2 classes et conservation des préfabriqués.	250000 € + architecte	6	2	0
Les chemins de déplacement doux	Préciser les portions à aménager.	A étudier	0	3	5
Changement d'éclairage public	Remplacement progressif des lampadaires	Devis SDEHG	3	2	3
La tribune de rugby	Implantation d'un abri et d'un espace avec sièges par modules de 8m pour 20 places.	6 000 € sans pose ni transport.	2	2	4
Le city-park	Implantation d'un complexe sportif sur terrain en dessous de l'école.	40 000 € + coût du terrassement	3	3	2
Audit énergétique des bâtiments communaux	Audit énergétique des bâtiments communaux : école, salles, mairie... puis voir l'ordre à retenir	Devis à faire avec adhésion à SOLE-	3	3	2

		VAL			
Parking rugby possible	Proposition d'achat d'un terrain d'un administré proche du stade municipal d'environ 8 000 m ² pour 1.5 € le m ² .	12 000 €	2	4	2
Réserves PLU	Achat terrain pour l'extension du cimetière 2625 m ² .	4 000 €	6	0	2
Régie salle Halle aux grains	Installation d'une régie et d'un portique de spots	Devis à faire	4	3	1
Réfection des routes	<ul style="list-style-type: none"> • Création de trottoir avenue du château • réfection des signalisations routières, principalement les passages piétons 	Devis à faire par le Sicoval et voir le département	6	0	2

Les 8 avis très partagés permettent de distinguer deux ou trois pistes de travail :

- La réfection des routes comportant une signalisation renforcée pour les piétons et la réfection d'un trottoir et l'installation de lampadaires sur une partie de l'avenue du château, notamment pour assurer la sécurité des collégiens, à l'arrêt de bus du Moulin,
- L'achat du terrain « réserve cimetière » qui permettra à la fois l'extension du cimetière proche de la saturation mais aussi la mise en place d'un parking dédié aux cérémonies attachées à l'église.
- L'étude de la construction de classes en dur pour compléter les bâtiments scolaires doit être poursuivie afin de permettre une construction pour faire face à un afflux d'élèves.

Certains conseillers demandent de rajouter à la liste des futurs projets ou travaux :

- La réfection de la cuisine à la Halle aux grains.
- La rénovation de la salle du foyer rural.
- La création ou l'utilisation de locaux existants pour stocker les éléments des diverses associations qui sont rarement utilisés.

Le débat d'orientation budgétaire riche en discussion devra permettre des décisions au prochain conseil municipal au moment du vote du budget primitif.

4. Aménagement En Cabos 2 : comité de pilotage et convention

Comité de pilotage :

Monsieur le Maire explique aux conseillers que dans le cadre de l'aménagement de la seconde tranche du quartier En Cabos et suite à l'appel à projet lancé en 2018, l'aménageur SEETY a été retenu pour réaliser ce projet. Afin d'assurer le suivi de cette opération, un comité de pilotage sera mis en place pour conduire les échanges avec l'aménageur. A ce titre, le Sicoval demande de désigner 3 ou 4 élus pour être référents de la commune. Ils auront pour mission de participer aux comités de pilotage et de rendre compte à l'ensemble du conseil municipal de l'avancée du projet. Mr LUBAC Christophe, Vice-Président du Sicoval assurera le pilotage de cette opération d'aménagement pour le Sicoval.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des trois ou quatre élus pour le comité de pilotage de cette opération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Laurent CHAUVEAU, Mme Rozenn IRVOAS, M. Georges RAVOIRE et Madame Laurence VIGNARD, Directrice générale des services, comme référents de la commune pour faire partie du comité de pilotage pour En Cabos 2.

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la politique de l'habitat est une compétence obligatoire du Sicoval qui se traduit notamment à travers l'élaboration du Programme Local de l'Habitat. Ce document-cadre constitue le socle de référence de la politique d'accueil de la population et de la production de logements.

Cependant, la mise en œuvre du PLH relève de la politique de développement de chaque commune et des projets d'habitat qu'elle incite.

Afin d'appuyer les communes dans la mise en œuvre de ces opérations, le Sicoval propose de mettre en place des prestations d'accompagnement.

Convention d'accompagnement technique des projets à vocation habitat :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que cette convention a pour objectif de demander au sicoval d'accompagner la commune dans le cadre de la réalisation du projet à vocation habitat dénommé « En Cabos2 ».

Il s'agit pour le Sicoval d'apporter son expertise auprès de la commune dans le cadre d'une opération d'habitat portée par un opérateur privé. Les missions qui peuvent être assurées par le Sicoval sont :

- Appui à la programmation logement
- Aide à la recherche d'un opérateur.
- Appui à la négociation foncière.
- Conseil en architecture.
- Conseil en aménagement et en procédure opérationnelle.
- Avis et préconisations sur le volet environnemental du projet.

La présente convention est conclue pour une durée de réalisation de l'opération, soit jusqu'à la livraison des logements pour la mission d'assistance.

Invité à voter, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'élaboration de cette convention d'accompagnement et donne pouvoir à Monsieur le maire pour la signer.

5. Délibération pour l'aide financière pour la classe transplantée

Monsieur le Maire explique aux conseillers le groupe scolaire organise une classe transplantée à Leucate dans l'Aude du 19 mars pour les élémentaires et du mercredi 20 mars pour les maternelles.

Le budget de ce séjour s'établit comme suit :

Coût total Séjour + transport : 26 008 € soient 229 € par enfant de maternelle et 262 € par enfant des classes élémentaires.

Le décompte des participations :

- La coopérative scolaire : 40 € par enfant.
- L'association de parents d'élèves et l'ALAE : 30 € par enfant.

Les familles ont déjà versé par enfant 135 € pour les élèves de maternelle et 185 € pour les élèves des classes élémentaires.

Il reste donc à financer par enfant :

	Coût du séjour	Coopérative	APE/ ALAE	Famille	Reste
Elève de Maternelle	229 €	40 €	30 €	135 €	24 €
Elève d'élémentaire	262 €	40 €	30 €	185 €	7 €

En somme globale, le manque s'établit à 462 € pour les élémentaires et 912 € pour les maternelles.

L'école veut en outre compenser l'apport insuffisant de deux familles qui donne un surcoût de 360 €.

Le groupe scolaire sollicite l'aide de la mairie pour le reste à verser bien que notre budget ne soit pas encore voté au moment du vote.

Après examen de ces chiffres, le conseil municipal décide d'accorder 10 € par élève par 10 voix pour et une abstention.

6. Informations sur les travaux en cours

Monsieur le Maire explique aux conseillers que les travaux dans la salle des associations vont débuter le 28 février pour environ un mois. La bibliothèque sera fermée afin de permettre le percement d'un accès entre les deux salles. Il restera à mettre en place le chauffage et l'éclairage pour lesquels des devis seront présentés au prochain conseil.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un groupe de travail se réunira le 6 mars pour envisager l'aménagement de la future salle de bibliothèque.

7. Informations municipales

- Recensement : Mme Simone JULIEN, Coordinatrice municipale, informe les élus que le recensement s'est terminé. Elle félicite les deux agents recenseurs pour leur travail et elle indique que le nombre d'habitants s'établit à 1167 auxquels il faut rajouter les 91 pensionnaires de la clinique MAILHOL soient 1258. Mme Simone Julien fait savoir que 24 logements sont vacants.
- Nouveau commerce : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la transformation du garage en boulangerie est en cours. M. et Mme GILET, futures acquéreurs et déjà implanté sur la commune de Baziège, veulent développer une boulangerie puis une pâtisserie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h00.